

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023

Date d'affichage : 31/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **10**

Votants : **12**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PICHELIN, Pierre VERMARD

Représentés : Christine LEPEZEL par Catherine PELISSIER
Nicolas PÉRIGNON par Yannick BERNIER

Excusés : Vincent LEPEZEL, Patrick WEBRE

Absents :

Secrétaire de séance : Aude MORISOT

**Objet: INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER
2024 - 2023_031**

Le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'avis favorable du comptable public,

Considérant :

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux,
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP),
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024,
- qu'en application de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57,
- que l'instruction budgétaire et comptable M57 est pré-requis à l'instruction du compte financier unique (CFU) qui sera généralisé, si le législateur le décide, à partir de 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR :

Décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée par nature.

Ont signé au registre tous les membres présents, Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 09 juin 2023

Le Maire, Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023
Date d'affichage : 31/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **10**

Votants : **12**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PICHELIN, Pierre VERMARD

Représentés : Christine LEPEZEL par Catherine PELISSIER
Nicolas PÉRIGNON par Yannick BERNIER

Excusés : Vincent LEPEZEL, Patrick WEBRE

Absents :

Secrétaire de séance : Aude MORISOT

Objet: CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE - 2023_033

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai court, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de souscrire une nouvelle Ligne de Trésorerie interactive (LTi) auprès de la Caisse d'Épargne pour pallier au décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes. La précédente LTi souscrite en 2022 est échue au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix POUR :

Autorise Mme le Maire à souscrire une Ligne de Trésorerie interactive (LTi) d'un montant de 30 000 € aux conditions suivantes à compter du 01 juillet 2023 :

- Organisme prêteur : CAISSE D'ÉPARGNE
- Montant de la ligne de trésorerie : 30 000 €
- Durée maximum : 1 an
- Taux d'intérêt : €ster flooré + marge de 0,90 %
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 200 €
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Date de prise d'effet du contrat souhaitée : 01 juillet 2023
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la LTi et l'encours quotidien moyen, périodicité identiques des intérêts.

Les sommes seront débloquées en cas de nécessité et seront remboursées au fur et à mesure de l'encaissement des recettes.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 09 juin 2023

Le Maire,
Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023
Date d'affichage : 31/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **10**

Votants : **12**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Roselyne FRULIO, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PICHELIN, Pierre VERMARD

Représentés : Christine LEPEZEL par Catherine PELISSIER
Nicolas PÉRIGNON par Yannick BERNIER

Excusés : Vincent LEPEZEL, Patrick WEBRE

Absents :

Secrétaire de séance : Aude MORISOT

**Objet: REQUALIFICATION TERRAIN BASKET DE PLEIN AIR : CRÉATION
TERRAIN BASKET 3x3 - 2023_032**

Madame le Maire expose à l'Assemblée les derniers échanges avec l'Agence Nationale du Sports et le Président de l'ASC Charny pour la création d'un terrain de basket 3x3 sur le terrain de plein air multiactivités sis Sous le Moulin. Ce projet est présenté dans le cadre de l'opération "Plan 5000 équipements de proximité".

Elle rappelle ensuite la délibération en date 16 juin 2022 et précise qu'il convient uniquement de modifier le plan de financement pour inclure la subvention de la FFBB "Plan Infra".

Le nouveau dossier doit être déposé pour août 2023.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et vu le montage financier présenté, à l'unanimité, 12 voix POUR :

1) Approuve les travaux de requalification du terrain de basket multiactivités extérieur de l'aire de loisirs Sous le Moulin et la création d'un double terrain de basket 3x3 d'une superficie de 570 m2. Précise que ce lieu restera un terrain partagé, qu'en aucun cas il ne sera clôturé, son accès doit être libre.

.../...

2) Approuve le plan de financement ci-dessous et précise que l'accord du Conseil Municipal ne vaut que si le taux de subvention est de 80 %.

Nature des dépenses	Montant HT	Financiers sollicités	Aides sollicités	%
Réfection de l'aire sur une superficie de 570 m2	28 136,80 €	ANS (Agence Nationale du Sports) - 80 %	24 847,05 €	79,95
Paniers spécifiques terrain 3x3	5 443,00 €	FFBB - Plan Infra	2 000,00 €	0,05
		Commune	6 732,75 €	20
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	33 579,80 €	TOTAL FINANCEMENT	33 579,80 €	100

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 29 juin 2023
Le Maire,
Catherine PÉLISSIER.